

No de résolution  
ou annotation

**Séance  
d'ajournement  
21 juin 2017**

**17-06-117**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance d'ajournement du 21 juin 2017**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mercredi 21 juin 2017 à 8 h 34 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Jinny Brunelle est absente.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Le directeur général fait la lecture de la prière.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
4. Relevé de soumissions suite à l'appel d'offres 2017-06-21 pour le remplacement de deux ponceaux de traverse sur le chemin Saint-Henri
5. Questions de l'assistance
6. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

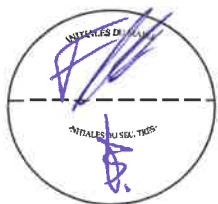
Cet élément de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS SUITE À L'APPEL D'OFFRES 2017-06-21 POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX DE TRAVERSE SUR LE CHEMIN SAINT-HENRI**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite procéder à des travaux de remplacement de deux ponceaux de traverse sur le chemin Saint-Henri;

**ATTENDU QUE** les deux entreprises locales spécialisées dans ce type de travaux ont reçu le devis sommaire leur permettant de soumissionner sur invitation;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont les suivantes:



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Entreprises	Total sans les taxes	Total incluant les taxes
Excavation G. Lalonde inc.	12 300,00 \$	14 141,93 \$
Transport Yves Dupras inc.	6 724,00 \$	7 730,92 \$

**ATTENDU QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, celle de l'entreprise Transport Yves Dupras inc., est conforme;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**17-06-118**

**D'ACCORDER** le contrat permettant la réalisation des travaux décrits à l'appel d'offres no 2017-06-21 à l'entreprise Transport Yves Dupras inc.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**À 8 h 38,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

**17-06-119**

**QUE** la présente séance soit levée

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
maire

Michel Bertrand  
directeur général

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**  
(Article 961, Code Municipal du Québec)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

*Michel Bertrand*

Michel Bertrand  
directeur général

